



Ville de Romainville

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande de Permis de construire
n° 093 063 19 B0027 et l'étude d'impact associée,
située dans la ZAC de l'Horloge, concernant la réhabilitation
d'un ensemble industriel vers un usage culturel, et
la construction neuve de bâtiments à usage de logements et d'activités

organisée du 29 octobre 2019 à 9h00 au 29 novembre 2019 à 17h00 inclus

Par arrêté, Mme le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur un projet de permis de construire en vertu des articles L.120-1-1 et L.123-1 à L.123-18 du Code de l'environnement. La demande de permis de construire est soumise à évaluation environnementale en application des dispositions des articles L.122-1 II et R.122-2 du Code de l'environnement, rubrique n°39 du tableau annexé à cet article, l'autorité environnementale ayant indiqué son absence d'observations sur le projet le 16 septembre 2019. La demande de permis de construire porte sur la réhabilitation d'un ensemble industriel et la construction neuve de bâtiments, pour la réalisation d'un programme d'équipements culturels, d'activités, d'une résidence d'artistes d'une centaine de logements et d'environ 400 logements, sur le site Fareva, 49 rue Anatole France, dans la ZAC de l'Horloge à Romainville.

Madame Sylvaine FREZEL, Journaliste, a été désignée par le Tribunal Administratif de Montreuil comme Commissaire Enquêtrice.

Le dossier de permis de construire, incluant l'étude d'impact du projet, les avis rendus dans le cadre de l'instruction, et le registre de concertation sur lequel le public peut consigner ses observations, sont à disposition, pendant toute la durée de l'enquête publique au siège de l'enquête : Centre Administratif Carnot, Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme, 15 rue Carnot, à Romainville, aux jours et heures habituels d'ouverture (8h30-12h00 et 13h30-17h00 du lundi au vendredi), et en Mairie de Romainville, Place de la Laïcité, les samedis 9 novembre et 23 novembre 2019 (de 9h00 à 11h45).

Un poste informatique sera mis en Mairie de Romainville, durant les jours et heures habituels d'ouverture, pour permettre la consultation numérique du dossier d'enquête.

En outre, les pièces du dossier pourront être consultées à l'adresse internet suivante : <https://www.ville-romainville.fr>, dans la section dédiée aux projets d'urbanisme.

Les observations pourront être transmises par voie postale à la Commissaire Enquêtrice en adressant un courrier à :
« Mme La Commissaire Enquêtrice, Enquête publique ZAC de l'Horloge, Mairie de Romainville, Place de la laïcité, 93230 Romainville »
ou par voie électronique à l'adresse suivante : amenagement@ville-romainville.fr

Les permanences du Commissaire Enquêteur se tiendront en mairie de Romainville, Place de la Laïcité, les :

- lundi 4 novembre 2019 de 09h00 à 12h00 ;
- samedi 23 novembre 2019 de 09h00 à 11h45 ;
- vendredi 29 novembre 2019 de 14h00 à 17h00 ;

Son rapport et ses conclusions transmis à l'autorité compétente dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Romainville. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Maire de Romainville est l'autorité compétente pour délivrer les permis de construire sur sa commune. Au terme de cette enquête publique, et après avoir étudié les observations formulées et l'avis de la Commissaire Enquêtrice, la demande de permis de construire pourra être autorisée par Mme le Maire. Toute information complémentaire peut être recueillie auprès des responsables du projet (Société Fiminco et SCCV Romainville Rousseau, 14b rue de la Faisanderie, 75116 Paris. Tél. : 01.47.53.00.00)